



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION

Mme MORIZOT PARENT ROSALIE
RUE DEVEVEY
21200 BEAUNE
FRANCE

N° d'adhérent : 20130360067878

Pour le compte de :
SASU ROSALIE MORIZOT PARENT
RUE DEVEVEY
21200 BEAUNE

N° SIREN : 790 239 412
Période déclarée : 01/01/2020 au 31/12/2020
Date limite de dépôt : 17/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2572 (Applicable à compter du 31/12/2020)

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les sociétés et contributions assimilées
Relevé de solde**

N° 2572

(Applicable à compter du
31/12/2020)**I - IS BRUT****I-A - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÛ AU TITRE DE L'EXERCICE**

	Base	Taux	Montant à payer
139 Impôt sur les sociétés (taux normal à 31%)	0	140 31%	0
137 Impôt sur les sociétés (taux normal à 28%)	0	138 28%	0
103 Impôt sur les sociétés (taux réduit)	0	104 15%	0
15 Total IS brut (lignes 140 + 138 + 104 + 105 + 106)			0

II - CRÉANCES**II-A - CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

108	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables, dans la limite de l'impôt dû	0
-----	---	---

II-B - CRÉANCES REPORTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE POUR LEUR MONTANT TOTAL ET SOLDE DES CRÉANCES REPORTABLES DES EXERCICES ANTÉRIEURS

116	IS dû après imputation des créances reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (ligne 108 - ligne 115)	0
-----	--	---

II-C - CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE

119	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (lignes 116 - 118)	0
-----	---	---

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

	Montants restant à payer	Excédents constatés
01 Impôt sur les sociétés	0	06
05 Total des montants restant à payer et des excédents constatés	0	10
11 Montant total à payer (Total des montants restant à payer - total des excédents constatés)	0	
134 Montant à payer après imputation d'une autre taxe (lignes 11 - 133)		0